

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juillet à 18h00 ;

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de La Neuve à Lyas sous la Présidence de François ARSAC, Président de la Communauté d'Agglomération.

**Nombre de
membres :**
en exercice : 20
présents : 16
votants : 20

**Date de la
convocation :**
21 juillet 2022

Présents :

Mesdames Isabelle MASSEBEUF, Doriane LEXTRAIT, Véronique CHAIZE, Marie-Josée SERRE.

Messieurs François ARSAC, François VEYREINC, Gilbert MOULIN, Michel CIMAZ, Alain SALLIER, Olivier NAUDOT, Jean-Pierre JEANNE, Jacqy BARBISAN, Gilles LÈBRE, Francis GIRAUD, Sébastien VERNET, Jean-Pierre LADREYT.

Excusés : Jérôme BERNARD (procuration à François ARSAC), Arnaud DE CAMBIAIRE (procuration à Alain SALLIER), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Michel VALLA (procuration à Isabelle MASSEBEUF).

Secrétaire de séance : Véronique CHAIZE

Délibération n°2022-07-27/169

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE PORTILLONS POUR FACILITER LE PASSAGE DES RANDONNEURS À TRAVERS DES PARCS UTILISÉS POUR L'ACTIVITÉ PASTORALE

Rapporteur : Olivier NAUDOT

La communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche porte une démarche de plan pastoral à l'échelle du Coiron et de ses contours, en partenariat avec les communautés de communes Berg et Coiron (maître d'œuvre et animateur), et Ardèche Rhône Coiron.

Ce programme permet notamment de financer des actions d'aménagement de sentiers de randonnée traversant des espaces pastoraux.

Dans ce cadre, et à la demande de plusieurs éleveurs du territoire présents sur les communes concernées par le plan pastoral du Coiron (Alissas, Rochessauve, Chomérac, Saint-Priest et Freyssenet), il est proposé que la communauté d'agglomération acquiert du matériel pour faciliter le franchissement des clôtures le long des sentiers officiels de randonnées qui traversent des parcs pouvant accueillir du bétail.

Au travers de cette action, l'objectif poursuivi consiste à faciliter les relations entre le monde agricole et les usagers des sentiers de randonnées.

Les 6 portillons qui seront acquis se referment automatiquement pour limiter au maximum la problématique des parcs ouverts après le passage des randonneurs. Ils seront installés par les services techniques de la communauté d'agglomération entre août 2022 et décembre 2022.

Le budget prévisionnel d'acquisition s'élève à 2 490 € + frais de transport répartis entre les 3 collectivités porteuses du plan pastoral, sur la base du plan de financement suivant :

DÉPENSES	RECETTES		
		Montant HT	Taux
	Région Auvergne Rhône-Alpes	500 €	20 %
	Autofinancement appelant du FEADER	496 €	20 %
	FEADER	996 €	40 %
	Autofinancement seul CAPCA	498 €	20 %
2 490 €	TOTAL	2 490 €	100 %

Dans ce contexte et afin de favoriser un multi-usage des espaces pastoraux, et donc le partage du territoire entre ses différents usagers, il est proposé de valider l'acquisition de ces portillons.

* * *
* *

Ceci exposé :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;
- Vu la délibération n°2021-04-14/107 du Conseil communautaire du 14 avril 2021 fixant les délégations de pouvoirs au bureau ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 20 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Valide le projet d'équipement de 6 portillons sur les sentiers de randonnée inscrits dans le réseau entretenu par la communauté d'agglomération ;
- Approuve les demandes de subventions précitées dans le cadre de la mise en valeur des espaces pastoraux ;
- Donne pouvoir au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
François ARSAC



La Secrétaire de séance,
Véronique CHAIZE

